

I ♥

MINI MAOUSSE

UNE PETITE ARCHITECTURE QUI DOIT FAIRE LE MAXIMUM !

Minimaisons Roulantes

CONCOURS DE MICRO-ARCHITECTURE OUVERT AUX ÉTUDIANTS DES ÉCOLES D'ART, DU PAYSAGE D'ARCHITECTURE ET DES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHITECTURE
WWW.CITECHAillot.ORG

LES Grands Ateliers

Concours organisé par la Cité de l'architecture et du patrimoine / Institut français de l'Isle-d'Abeau, avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication / Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) et Délégation aux arts plastiques (DAP)

INFOS ET INSCRIPTION

www.archi.fr/

resultats en ligne

WORKSHOPS DE MICRO-ARCHITECTURE

minimaousse

GALERIE POP-MOBILE

MUSEE VIRTUEL DE LA MICRO-ARCHITECTURE



l’imaginaire architectural et du savoir-faire vernaculaire, permettent d’échapper à l’uniformité de la conception courante des véhicules et des habitations. Précisément aujourd’hui, dans un contexte marqué simultanément par le renouveau du nomadisme (l’homme bardé de ses extensions technologiques) et par l’affirmation de valeurs relevant de la tradition, est-il possible de concevoir de petites maisons roulantes qui dépasseraient leurs modèles d’origine respectifs tout en interrogeant les modes de vie et la production d’un environnement construit alternatif ?

À partir d’un châssis standard de véhicule, il s’agira donc cette fois d’imaginer une habitation mobile qui propose, par son aménagement intérieur et extérieur, son architecture, son association au véhicule, une réflexion sur les modes d’habiter privilégiant à nouveau le petit tout en persistant à offrir le maximum…

Fiona Meadows

Responsable de programmes / Ifa



Si, longtemps, l’homme fut tributaire de déplacements permanents pour sa survie, il n’eut de cesse, au cours de son évolution, de chercher les moyens de s’établir de façon sédentaire. Le développement de moyens de transport de plus en plus sophistiqués lui a permis d’emporter dans ses déplacements des réductions de son environnement quotidien. Ainsi la double exigence d’un homme simultanément mobile et à la recherche d’un ancrage a trouvé pour se satisfaire des dispositifs variés combinant deux espaces de conception et de destination divergentes : l’automobile et la maison.

Aujourd’hui, dans les différentes déclinaisons des habitations mobiles ou portatives (caravanes, trailers, mobile homes…) dominant encore des modèles qui mettent en avant la standardisation des formes respectives de l’automobile et de la maison. Or, la rencontre de ces deux univers chargés d’un imaginaire riche amène à remettre en question chacun des composants.

Il apparaît par exemple que la voiture est bien plus qu’un moyen de déplacement. Elle peut être un mode de vie. Comme cadre de vie, elle répond à d’autres objectifs que la seule réalisation d’un trajet. Elle devient le lien entre son ou ses occupants et le monde.

De son côté, l’habitation n’est pas réductible à une typologie unique. Sa mise en mouvement conduit à repenser son espace, son aménagement, sa forme. Par ailleurs, elle est aussi un support d’affirmation de l’individualité de ses occupants. Qu’elle mime un style régional, qu’elle recherche l’aérodynamisme ou qu’elle inclue toutes sortes de gadgets, elle peut s’affranchir des règles qui la contraignent habituellement pour imposer son identité dans les environnements qu’elle vient occuper temporairement.

Ces créations hybrides, fruits du progrès technique, de

RÈGLEMENT DU CONCOURS

2

Candidat / Équipe

Le concours est ouvert aux étudiants inscrits pour les années universitaires 2004/2005 ou 2005/2006 dans une école française d’architecture, de design, d’art, du paysage ou dans une école d’ingénieurs. En cas d’inscription en équipe, un des membres de l’équipe au minimum, le mandataire, doit correspondre à ces critères. Aucune limite d’âge ni de niveau de diplôme n’est fixée.

Inscription

Les inscriptions, individuelles ou par équipe, s’effectuent uniquement en ligne sur le site www.archi.fr/minimaousse, avant le **mardi 6 décembre 2005 à 16h**.

Si le projet est fait dans le cadre des études, les étudiants se présentent en leurs noms en mentionnant le nom de l’école, des enseignants responsables, le cycle et l’intitulé du cours. Chaque équipe désigne un mandataire qui correspond aux critères mentionnés dans le paragraphe précédent. Le coût de l’inscription est fixé à 15€ par équipe (que cette équipe soit composée d’une ou de plusieurs personnes). Un chèque de 15€, l’impression du récapitulatif de l’enregistrement de l’inscription en ligne, une photocopie de la carte d’étudiant ou un certificat de scolarité de l’année 2004/2005 ou 2005/2006 du mandataire de l’équipe devront être expédiés au secrétariat du concours avant le mardi 6 décembre 2005 à 16h (cachet de la poste faisant foi).

À réception de ces 3 éléments, le secrétariat du concours confirmera l’inscription en adressant par courriel au mandataire **une attestation d’inscription attribuant un URL, un mot de passe et un cartouche prêt à imprimer comportant un numéro d’anonymat**.

Constitution des projets

Chaque équipe ou candidat devra fournir :
 · un panneau **rigide** de 84 cm x 84 cm comportant tous les éléments utiles à la compréhension du projet : plans, coupes, croquis, détails, texte, etc.
 · une maquette du projet (deux maquettes si nécessaire), à l’échelle 1/10. Chaque maquette devra impérativement avoir un conditionnement pour le transport (caisse solide) et être suffisamment solide pour pouvoir être exposée à plusieurs reprises.
 · une fiche de synthèse du projet (format A4) comportant le titre, la description du projet (400 signes maximum) et une photo de la maquette.
 · un cédérom (MAC ou PC) contenant :
 le panneau (format .pdf, résolution 300 dpi), 3 photos de la maquette et 2 images du projet (format .tiff, résolution 300 dpi, +/- A4), la fiche de synthèse (format .pdf, résolution 300 dpi), un fichier Word avec le titre et la description du projet (400 signes maximum).
 Le contenu de ce cédérom doit également faire l’objet d’un dépôt

sur le site www.archi.fr/minimaousse grâce à l’URL et au mot de passe attribués lors de l’inscription.
 · le formulaire d’autorisation de publication dûment complété.
 · un cahier format A4 (facultatif) pouvant compléter et rendre compte de la démarche du projet, des informations techniques, descriptifs matériaux, montage, etc.

Tous ces éléments devront comporter le cartouche avec le numéro d’anonymat prêt à imprimer reçu par les équipes.

Réception des projets

Les projets (panneau, maquette…) devront arriver au plus tard le **mardi 24 janvier 2006, à 16h** à l’adresse parisienne qui vous sera communiquée sur www.archi.fr/minimaousse en décembre 2005. La procédure de dépôt en ligne des documents énumérés dans le paragraphe “Constitution des projets” devra également être effectuée au plus tard à cette date.

L’expédition des projets est à la charge des candidats et sous leur responsabilité. Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets, ils déclinent toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents et maquettes envoyés.

Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets ou ne remplissant pas les conditions, et les dossiers arrivés hors délai.

Identification et anonymat

La présentation des panneaux au jury est anonyme. Pour garantir cet anonymat dans le jugement du concours, les auteurs ne signeront pas leurs projets mais apposeront le cartouche avec le numéro d’anonymat qui leur a été envoyé par courriel lors de la confirmation de leur inscription : **en haut à droite du panneau**, sur le support de la maquette (visible pour le jury) et **sur chaque face de la boîte de la maquette**, en haut à droite de la fiche de synthèse, **sur le cédérom et sa boîte**, et en haut à droite de la couverture du cahier.

Propriété des projets

Les équipes gardent l’entière propriété de leurs créations. Les projets peuvent faire l’objet, si les candidats le souhaitent, d’un dépôt destiné à les protéger. La commission du concours suggère aux candidats de déposer une enveloppe Soleau pour prendre date et protéger leurs créations. L’enveloppe Soleau ne donne pas d’exclusivité mais prouve qu’à une date déterminée son détenteur a créé un produit nouveau. Cette procédure autorise les candidats à poursuivre l’exploitation de leurs créations, même si un brevet est déposé postérieurement par un tiers sur le même sujet. Organisme assurant cette protection : Institut national de la propriété industrielle (INPI) www.inpi.fr

Les équipes sont libres d’exploiter leurs projets avec les entreprises et les organismes de leur choix, elles devront simplement en aviser la commission du concours.

Les organisateurs se réservent le droit d’exposition, de publication, et de diffusion des documents fournis par les candidats dans le respect de la loi en vigueur sur les droits d’auteurs.

Sélection du jury

Le jury désignera cinq projets lauréats au maximum. Des mentions spéciales pourront également être attribuées. Les résultats et les différentes étapes du concours seront présentés à la presse. Les meilleurs projets feront l’objet d’une valorisation : expositions, publication…

Composition du jury (sous réserve)

Vito Acconci (artiste)
 Patrick Bouchain (scénographe)
 Matali Crasset (artiste)
 Didier Faustino (architecte)
 Napo (constructeur)
 Alexander Von Vegesack (directeur du Vitra Design Museum)
 Chantal Hamaide (*Intramuros*)
 Jean-Max Collard (*Les Inrockuptibles*)
 Fabrice Bousteau (*Beaux-Arts magazine*)
 Jean-François Drevon (*amc Le Moniteur*)
 et des représentants des institutions partenaires ou organisatrices (Cité de l’architecture et du patrimoine, DAPA, DAP, Grands Ateliers de L’Isle-d’Abeau…)

Critères de jugement

Les critères de sélection retenus par le jury intégreront notamment :
 · la pertinence de la problématique posée par les candidats par rapport au thème de la micro-architecture
 · l’originalité, la fantaisie, la poésie…
 · la prise en compte innovante des usages et des modes de vie
 · la faisabilité, les projets devant pouvoir être construits lors du workshop de deux semaines aux Grands Ateliers de L’Isle-d’Abeau et ensuite être transportés par route pour des expositions, hors convoi exceptionnel.
 · la qualité d’expression du projet (panneau et maquette).

Le jury est souverain dans son choix.

Micro-architecture à l’échelle 1

Les lauréats réaliseront leurs projets à l’échelle 1 aux Grands Ateliers de L’Isle-d’Abeau, dans le cadre d’un workshop. Les Grands Ateliers mettront leurs locaux à la disposition des équipes lauréates désignées par le jury, pendant deux semaines, au mois de juillet 2006. Une aide technique et en matériaux leur sera apportée par les Grands Ateliers et par la Cité de l’architecture et du patrimoine, dans la limite d’un budget précisé ultérieurement.

Partenariat

Les équipes seront libres de trouver elles-mêmes des partenaires qui les parraineront. Les Grands Ateliers de L’Isle-d’Abeau et la Cité de l’architecture et du patrimoine assisteront les lauréats pour la recherche de partenaires (industriels ou autres…) susceptibles de les aider dans la réalisation de leur prototype.

Avis de concours

Le concours sera annoncé par voie de presse, sur Internet et par l’intermédiaire des écoles concernées. Le règlement du concours et les informations pratiques pour y participer figurent sur le dépliant disponible au secrétariat du concours ainsi que sur www.archi.fr/minimaousse.

Annonce des résultats

Les résultats seront rendus publics sur le site Internet du concours. Les équipes lauréates et sélectionnées seront avisées par courrier à l’adresse du mandataire.

Restitution des projets

Les projets (maquettes et panneaux) seront remis à la disposition des candidats à une date qui leur sera indiquée ultérieurement. La commission du concours se réserve la possibilité de conserver certains projets en vue d’expositions pendant une durée d’environ un an.

Le fait de participer au concours implique l’acceptation du présent règlement. En participant au concours, les candidats acceptent que leurs projets soient utilisés pour toute promotion et communication relative à l’opération et de collaborer pleinement avec la Cité de l’architecture et du patrimoine pour faciliter la promotion de leurs projets.

Contacts

Secrétariat du concours “mini maousse”
 Cité de l’architecture et du patrimoine / Institut français d’architecture
 Palais de la Porte Dorée / 293, avenue Daumesnil 75012 Paris
 tél. : 01 58 51 52 00
 courriel : minimaousse@citechailot.org

Siège social
 Palais de Chaillot / 1, place du Trocadéro 75116 Paris

Delphine Dollfus : 01 58 51 52 77
 Alexandra Prost : 01 58 51 52 76

Toutes les infos sur :
www.archi.fr/minimaousse